

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 28

Date de la convocation : 6 Décembre 2023

N° 23.12.14.03

L'an deux mille vingt-trois, le 14 du mois de Décembre, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme MERLET, M. GRAVIER, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, M. LAN SUN LUK, M. GIORDAN, M. DE CHAMBRUN, Mme ANDRIEU, Mme DE LAMOTTE, M. N'ZENGUI, Mme PARIILLON, M. GALIBERT, M. GROS, M. THIRY, Mme DAMAIS M. LECOQ, Mme DRU, M. MICHEL

ABSENTE EXCUSEE : Mme WEBER

ABSENTS : M. CASTELL, M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

PROCURATIONS :
Mme BLO en faveur de M. BELENUS
Mme MOURIES en faveur de M. BOUSQUEL
Mme PLAYS en faveur de Mme MERLET
Mme GUITARD en faveur de Mme DAMAIS
Mme VELAY en faveur de M. GALIBERT
M. TALBOT en faveur de M. GROS

Finances locales

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame Orlane HURLIN, adjointe aux Finances et à la Modernisation de l'Action Publique, rapporteur, expose aux membres de l'assemblée que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, et ce jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Les dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT ont pour objet de **permettre aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée au 15 avril** par l'article L. 1612-2 du CGCT.

Concernant les dépenses d'investissement, cette autorisation porte, après délibération du Conseil municipal, **sur le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, hors remboursement du capital de la dette.

Cette autorisation d'engagement des dépenses d'investissement est donc basée sur le montant total des crédits d'engagement in fine ouverts au titre de l'année 2023 soit après les DM 1 et 2.

Le **total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 s'élève à 4 992 386.30 €**. Ce montant exclut les restes à réaliser et intègre donc les mouvements des décisions modificatives intervenues en cours d'exercice.

Compte tenu des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de **1 248 096.58 €**, correspondant à 25% des crédits ouverts en 2023, et ce avant le vote du budget primitif 2024.

Il est proposé de répartir les crédits selon la ventilation ci-dessous :

OPERATION Article	Libellé	Budget 2023 + DM 1 + DM 2	Crédits 2024 25% avant vote du budget
204	Subventions d'équipement versées	1 122 379,30	280 594,83
2046	Attributions de compensation d'investissement	1 122 379,30	280 594,83
138	Ecole Nelson Mandela	46 000,00	11 500,00
21312	Bâtiments scolaires	46 000,00	11 500,00
155	PPI Gestion des accès bâtiments communaux	45 000,00	11 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	45 000,00	11 250,00
156	Remise à niveau du patrimoine communal	131 200,00	32 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	131 200,00	32 800,00
157	Restructuration Hôtel des Postes - Accueil CNAREP	43 500,00	10 875,00
2031	Frais d'études	43 500,00	10 875,00
158	Modernisation informatique des services	115 000,00	28 750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	115 000,00	28 750,00
159	Numérique à l'école	24 000,00	6 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 000,00	6 000,00
161	Jardins partagés	13 500,00	3 375,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 500,00	3 375,00
165	Vidéoprotection	132 000,00	33 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	132 000,00	33 000,00
167	Maison de projets place de la lavande	47 000,00	11 750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 000,00	11 750,00
168	Travaux imprévus	40 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	10 000,00
169	Acquisitions imprévues	40 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	10 000,00
171	PPI AMO (Paysage, Urba, Economie de projet)	5 000,00	1 250,00
2115	Terrains bâtis	5 000,00	1 250,00
172	Signalétique commerciale - RIS et SIL	7 000,00	1 750,00
2152	Installations de voirie	7 000,00	1 750,00
173	PPI Equipement Restauration scolaire	22 000,00	5 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 000,00	5 500,00
174	PPI Equipement périscolaire et extrascolaire	25 500,00	6 375,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 500,00	6 375,00
179	PPI Ville prudente (inclus radars)	2 500,00	625,00
2031	Frais d'études	2 500,00	625,00
180	PPI Equipement police Municipale	13 000,00	3 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	3 250,00
182	Complexe sportif	2 140 000,00	535 000,00
2313	Constructions en cours	2 140 000,00	535 000,00
183	Transformation de la salle du Conseil et du hall en espace multi- fonction dont spectacle	88 000,00	22 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	88 000,00	22 000,00
184	Label France Service - Travaux d'adaptation Espace Levi Strauss	21 000,00	5 250,00
2031	Frais d'études	21 000,00	5 250,00

OPERATION Article	Libellé	Budget 2023 + DM 1 + DM 2	Crédits 2024 25% avant vote du budget
188	PPI Acquisition instruments de musique	20 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	5 000,00
189	Acquisition livres (suite aux travaux d'extension)	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	2 500,00
198	Tennis municipaux Suzanne LENGLEN	46 000,00	11 500,00
2031	Frais d'études	46 000,00	11 500,00
199	Ecole Maurice Béjart	5 000,00	1 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	1 250,00
206	PPI Soutien à l'équipement des écoles	13 000,00	3 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	3 250,00
208	Vestiaires stade Alice Milliat / Réhabilitation terrain	110 200,00	27 550,00
2188	Autres immobilisations corporelles	110 200,00	27 550,00
209	Travaux Stade de foot Grabels	40 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	10 000,00
211	Ecole de Musique et de théâtre Nadia et Lili Boulanger	88 000,00	22 000,00
2184	Mobilier	28 000,00	7 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	12 500,00
2313	Constructions en cours	10 000,00	2 500,00
212	Rénovation thermique des écoles	73 500,00	18 375,00
2188	Autres immobilisations corporelles	73 500,00	18 375,00
213	Festival 34°C	25 000,00	6 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	6 250,00
215	PPI Prévention des risques professionnels	2 000,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	500,00
217	Crèche le Petit Prince	50 000,00	12 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	12 500,00
219	Création de toilettes publiques	40 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	10 000,00
220	Acquisition de containers pour le stockage de matériel municipal	29 000,00	7 250,00
2152	Installations de voirie	29 000,00	7 250,00
224	Valorisation des thermes de Fontcaude	25 000,00	6 250,00
2031	Frais d'études	25 000,00	6 250,00
225	PPI Acquisition matériel	27 000,00	6 750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 000,00	6 750,00
226	Programme AVELO2	27 000,00	6 750,00
2031	Frais d'études	27 000,00	6 750,00
228	Ville relationnelle / Cœur de Ville	175 107,00	43 776,75
2031	Frais d'études	175 107,00	43 776,75
229	Se déplacer à Juvignac	63 000,00	15 750,00
2031	Frais d'études	63 000,00	15 750,00
TOTAL		4 992 386,30 €	1 248 096,58 €

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'AUTORISER l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur de **1 248 096.58 € ;**

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 23

Contre : 5 (M. Galibert, M. Gros, M. Thiry, Mme Velay, M. Talbot)

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 034-213401235-20231218-DELIB23121403-AR

